

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 15 avril 2016

Délibération n° 21/2016

ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES SUR LA ZI LA BARBIERE A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'acheter à la commune de VILLENEUVE-SUR-LOT

- les parcelles cadastrées n° 139, n° 148 et n° 149 de la section DS
- la parcelle cadastrée n° 328 de la section DR,

d'une superficie totale de 2 666 m² dont elle est propriétaire à la ZI La Barbrière,

DIT que le montant forfaitaire de cette acquisition est fixé à 15 € la parcelle, soit un montant total de 60,00 €,

DIT que la CAGV prendra à sa charge les frais relatifs à l'acte à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération,

DIT que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de l'exercice 2016.

Délibération n° 22/2016

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des emplois suivante :

Créations de postes au 01/05/2016 :

- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (20 h)
- 1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (20 h)
- 1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (30 h)

Délibération n° 23/2016

ECOLE D'ART ANDRÉ MALRAUX : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 47 voix POUR et 11 abstentions,**

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire qui suit :

CAGV

<i>TARIFS / QF</i>	<i>0 € ≤ QF ≤ 490 €</i>	<i>491 € ≤ QF ≤ 900 €</i>	<i>901 € ≤ QF ≤ 1 100 €</i>	<i>1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €</i>	<i>1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €</i>	<i>QF ≥ 1 501 €</i>
Jeune ≤ 25 ans	15	55	65	75	90	110
Adulte	15	60	75	90	115	140

Hors CAGV

<i>TARIFS / QF</i>	<i>900 € ≥ QF</i>	<i>901 € ≤ QF ≤ 1 100 €</i>	<i>1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €</i>	<i>1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €</i>	<i>QF ≥ 1 501 €</i>
Jeune ≤ 25 ans	80	105	135	170	205
Adulte	100	125	165	220	275

DIT que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Délibération n° 24/2016

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire suivante :

Frais de dossier de 18 € inclus

CAGV

<i>TARIFS / QF</i>	<i>0 € ≤ QF ≤ 490 €</i>	<i>491 € ≤ QF ≤ 900 €</i>	<i>901 € ≤ QF ≤ 1 100 €</i>	<i>1 101 € ≤ QF ≤ 1 300 €</i>	<i>1 301 € ≤ QF ≤ 1 500 €</i>	<i>QF ≥ 1 501 €</i>
Précycle Musique/Danse Eveil Artistique	18	70	80	90	100	110
Cursus Musique / Initiation Musicale Traditionnel ou Alternatif	18	100	130	170	200	245
Cursus Danse Classique, Jazz, Atelier Accompagnement Artistique	18	100	130	170	200	245
Adulte FM	18	70	80	90	100	110
Adulte Cours Instrument et Art Lyrique (en cursus ou non)	18	140	180	230	280	345

Fournitures entretien locaux	2 200 €		
Entretien des terrains	948 €		
Entretien des bâtiments	15 500 €		
Formations et déplacements agents	5 000 €		
Fêtes et cérémonies	1 500 €		
Transports collectifs			
Impôts, taxes	3 000,00 €		
Travaux d'impression	1 500,00 €		
Autres frais divers	3 000,00 €		
Location matériel	5 000,00 €		
TOTAL	987 482 €	TOTAL	987 482 €

SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'attribution de la participation prévue à ce plan de financement, soit 58 500 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions ...) nécessaires à l'instruction de cette demande de subvention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 26/2016

ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS ET DU PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification des articles 38 et 40 du règlement intérieur des usagers et du public de l'école de musique, d'art lyrique et de danse, à savoir :

Article 38 : L'inscription à l'école engage l'élève à la participation assidue à tous les cours. Le fait de manquer une audition, une évaluation, une option rattachée à un cours ou un concert est vraiment répréhensible à cause de la désorganisation que cela peut provoquer au sein de la classe. De son côté, l'école s'engage à informer les familles au moins 2 semaines avant l'échéance. Les convocations aux examens données par l'école ont des horaires indicatifs susceptibles d'être retardés.

Article 40 : En fonction des effectifs de classe et des projets présentés, l'école peut accueillir des élèves en auditeurs libres (notamment lorsque ceux-ci ont dépassé les limites d'âge requises dans le règlement pédagogique. Le cas échéant, les auditeurs sont soumis aux mêmes règles d'inscription dans l'école que les élèves (dossier, règlement financier, etc.).

Délibération n° 27/2016

BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTAIRE DE LAROQUE-TIMBAUT : ACQUISITION THEMATIQUE DE LIVRES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses de fonctionnement		Recettes	
CAGV : Achat de livres	5 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 000 €

SOLLICITE la subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme « Développement des collections et des ressources documentaires »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions...) nécessaires à l'instruction de cette demande de subvention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 28/2016

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS (OTGV) POUR LES ACTIONS 2016 DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU GRAND VILLENEUVOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre la CAGV et l'Office du Tourisme du Grand Villeneuveois, pour la mise en œuvre, pour l'exercice 2016, des actions du Pays d'art et d'histoire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 29/2016

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant spécifique au règlement intérieur portant sur la pratique des activités au centre aquatique de Malbentre.

Délibération n° 30/2016

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : CREATION D'UN TARIF POUR L'ACTIVITE AQUABIKE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de créer, pour l'activité « Aquabike » au centre nautique de Malbentre, les tarifs suivants :

- 13,00 € la séance
- 109,00 € l'abonnement de 10 séances
- 7,00 € la demi-heure de location (en autonomie).

Délibération n° 31/2016

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : CREATION D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DES COLLEGES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE de fixer à **3,00 €** le tarif d'entrée, par élève des collèges (à l'exception des collèges André Crochepierre et Anatole France à Villeneuve-sur-Lot), dans le cadre des créneaux qui leur sont attribués et dans la limite de ce que le planning scolaire peut prévoir, sachant que priorité sera accordée aux établissements implantés sur le territoire communautaire.

Délibération n° 32/2016

CENTRE AQUATIQUE DE MALBENTRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF NATIONAL « J'APPRENDS A NAGER »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation de l'opération « J'apprends à nager » au centre aquatique de Malbentre,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Budget prévisionnel de l'action « j'apprends à nager »

CHARGES	MONTANT en euros	PRODUITS	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	9 180
Achats		Subventions demandées	
Prestations de service	10 800	Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Matières et fournitures	250	CNDS	9 180
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Région(s) :	
Assurances			
Autres services extérieurs		Département(s) :	
Honoraires			
Publicité	300	Communes(s) :	
Déplacements, missions	100		
Charges de personnel		Bénévolat	
Salaire et charges			

	MNS 1	755		
	MNS 2	755	CNASEA (emplois aidés) :	
			Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux			Demande(s) de financement communautaire	
Coût du projet		12 960	Total des recettes	18 360
Emploi et contributions en nature			Contributions volontaires en nature	
Secours en nature			Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (entrées piscine)		5 400	Prestations en nature	
Personnel bénévole			Dons en nature	
TOTAL		18 360	TOTAL	18 360

SOLLICITE auprès de l'Etat (CNDS) une aide financière d'un montant de 9 180 € correspondant à la moitié de la dépense engagée par la collectivité au titre de l'action « J'apprends à nager »,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 33/2016

HABITAT JEUNES DU VILLENEUVOIS : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association « Habitat Jeunes du Villeneuvois » au titre de l'exercice 2016,

DIT que cette subvention est inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2016 au chapitre 65, article 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé », fonction 90.

Délibération n° 34/2016

DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 50 voix POUR, 3 voix CONTRE et 5 abstentions,

APPROUVE le plan de financement pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de l'Agglomération du Grand Villeneuvois et les modalités de partage du coût du déploiement d'une plaque optique dans les conditions suivantes :

Budget prévisionnel	Montant	Pourcentage
Communes	125 K€	50 %
CAGV	125 K€	50 %

Coût d'objectif	250 K€	100 %
-----------------	--------	-------

APPROUVE la priorisation des plaques optiques suivantes (carte annexée) :

- Plaque Pujols/Sainte Colombe
- Plaque Casseneuil/Lédat
- Plaque Bias
- Plaque Saint-Etienne-de-Fougères et Plaque Lagnac
- Plaque Pujols/Saint-Antoine-de-Ficalba

DIT que la délibération sera notifiée au Syndicat Lot-et-Garonne Numérique.

Délibération n° 35/2016

ZAC DU VILLENEUVOIS : APPROBATION DU BILAN RÉVISÉ AU 1^{ER} JANVIER 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le bilan révisé au 1^{er} janvier 2016 de l'opération Zone d'Aménagement Concerté du Villeneuvois présenté par la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne «SEM 47».

Délibération n° 36/2016

APPROBATION DE LA REVISION DITE "ALLEGEE" DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BIAS PORTANT SUR LA REVISION DE "L'ETUDE AMENDEMENT DUPONT (L 111-1-4)" RELATIVE AUX ABORDS DE LA RD 911

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la révision (sous procédure allégée) du P.L.U. de Bias,

DIT que, conformément aux dispositions des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, et après l'accomplissement des mesures de publicités mentionnées ci dessous :

- *affichage de la délibération en Mairie de Bias et au siège de la CAGV pendant un mois*
- *insertion dans un journal diffusé dans le département*
- *publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article L. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Délibération n° 37/2016

BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE LAROQUE TIMBAUT MODIFIANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LARGEURS DE VOIE DANS LES ZONES U1, U2 ET U3 DU P.L.U.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification simplifiée n° 1 du P.L.U. de Laroque Timbaut,
DIT que, conformément aux dispositions des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme,
la présente délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par le
Préfet, et après l'accomplissement des mesures de publicités mentionnées ci dessous :

- affichage de la délibération en Mairie de Laroque Timbaut et au siège de la CAGV pendant un mois
- insertion dans un journal diffusé dans le département
- publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article L. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 38/2016

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE : PLAN DE FINANCEMENT 2016 ET DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement 2016 pour l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du Grand Villeneuvois, à savoir :

- | | |
|--|----------|
| - Montant TTC des frais engagés : | 38 298 € |
| - Montant de la subvention de l'Etat (DRAC) : | 19 149 € |
| - Montant restant à la charge de la CAGV
et des communes concernées : | 19 149 € |

SOLLICITE la DRAC pour l'attribution de la participation financière inscrite à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 39/2016

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE 47 POUR DES MISSIONS DE CONSEIL ET D'AIDE A LA DECISION DANS LES DOMAINES DE L'ARCHITECTURE, L'URBANISME/HABITAT ET LE PAYSAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'établissement d'une convention avec le CAUE 47 pour les missions précédemment énoncées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits aux Budgets Primitifs des exercices 2016 et 2017.

Délibération n° 40/2016

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DE LA PISTE CYCLABLE SUR VILLENEUVE/BIAS/PUJOLS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec le Conseil Départemental pour l'entretien de la piste cyclable de la liaison de Villeneuve-sur-Lot,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention jointe à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016, autant en recette qu'en dépense.

Délibération n° 41/2016

REALISATION DU POLE MULTIMODAL SUR LA COMMUNE DE BIAS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement du projet d'aménagement d'un pôle multimodal de transport sur la commune de Bias présenté ci-dessous :

Coût HT du projet : 55 000 €

Ressources :

- CAGV (20 %) : 11 000 €
- Etat - FSIPL (55 %) : 30 000 €
- Etat – TEPCV (25 %) : 14 000 €

SOLLICITE les subventions auprès des organismes participant à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Mobilité de l'exercice 2016.

Délibération n° 42/2016

AMELIORATION DU POLE D'ECHANGE DE VILLENEUVE-SUR-LOT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement du projet d'amélioration du pôle d'échange de transport de Villeneuve-sur-Lot présenté ci-dessous :

Coût HT du projet : 100 000 €

Ressources :

- CAGV (20 %) : 20 000 €

- Région (35 %) : 35 000 €
- Etat - FSIPL (45 %) : 45 000 €

SOLLICITE les subventions auprès des organismes participant à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Mobilité de l'exercice 2016.

Délibération n° 43/2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 43 voix POUR, 11 voix CONTRE et 3 abstentions
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la CAGV.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget annexe du lotissement de Nombel de la CAGV.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget annexe des transports urbains de la CAGV.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,
(M. Patrick CASSANY, Président de la CAGV, ne participe pas au vote)

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget annexe des travaux de voirie sur le domaine communal non transféré de la CAGV.

Délibération n° 44/2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 56 voix POUR et 2 abstentions,

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 3 336 984,22 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2016 :

- *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 3 336 984,22 €*
- *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 5 248 730,79 €,*

Délibération n° 45/2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

CONSTATE l'absence de résultat de la section de fonctionnement à affecter au titre de l'exercice 2015,

DIT que cette situation se traduit par l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2016 :

- *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 125 030,64 €*

Délibération n° 46/2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 291 909,89 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2016,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2016 :

- *d'une recette d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 169 153,27 €*
- *d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 291 909,89 €*

Délibération n° 47/2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

CONSTATE l'absence de résultat de la section de fonctionnement à affecter au titre de l'exercice 2015,

DIT qu'aucune inscription n'est en conséquence à inscrire au Budget Primitif de l'exercice 2016.

Délibération n° 48/2016

COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget principal de la CAGV présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2015.

Délibération n° 49/2016

COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe du lotissement de Nombel présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2015.

Délibération n° 50/2016

COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget annexe des Transports urbains présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2015.

Délibération n° 51/2016

**COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL
NON TRANSFERE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le compte de gestion relatif au budget des Travaux de voirie sur le domaine communal non transféré présenté par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2015.

Délibération n° 52/2016

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2016

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR, 3 voix CONTRE et 9 abstentions,**

DECIDE de maintenir les taux d'imposition à la TEOM pour l'exercice 2016 à leur niveau de 2015 soit :

Zone 1

(Allez-et-Cazeneuve, Cassignas, Castella, Dolmayrac, Fongrave, Hautefage-la-Tour, La Croix-Blanche, Laroque Timbaut, Le Lédat, Monbalen, Saint-Antoine-de-Ficalba, Saint-Etienne-de-Fougères, Saint-Robert, Sainte-Colombe) :

8,55 %

Zone 2

(Bias, Casseneuil, Pujols, Sainte-Livrade-sur-Lot, Villeneuve-sur-Lot)

11,96 %

Délibération n° 53/2016

BUDGET PRIMITIF ET TAUX D'IMPOSITION 2016

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
par 44 voix POUR, 2 voix CONTRE et 12 abstentions,**

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du budget principal

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du budget annexe de Nombel,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du budget annexe des transports urbains,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du budget de la voirie non transférée,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
par 44 voix POUR, 10 voix CONTRE et 4 abstentions,**

DECIDE de fixer pour l'exercice 2016 les taux d'imposition de la façon suivante :

- Contribution Foncière des Entreprises : 29,99 %
- Taxe d'Habitation : 11,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 1,89 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 8,21 %

Délibération n° 54/2016

DOTATIONS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 44 voix POUR et 14 abstentions,

DECIDE de fixer les dotations de compensation à verser en 2016 aux communes membres de la CAGV aux montants suivants :

Communes	Montant en €
Allez-et-Cazeneuve	4 261
Bias	316 933
Casseneuil	303 151
Fongrave	84 792
Hautefage-la-Tour	59 665
Le Lédats	27 276
Saint-Antoine-de-Ficalba	28 343
Saint-Etienne-de-Fougères	2 370
Sainte-Livrade-sur-Lot	894 196
Villeneuve-sur-Lot	4 063 204
Total général	5 784 190

DIT que les crédits nécessaires au versement de ces attributions de compensation sont inscrits au Budget primitif de l'exercice 2016 de la CAGV au chapitre 014 «atténuation de produits » article 73961 « attributions de compensation »

DECIDE de fixer les dotations de compensation qui devront être versées en 2016 par les communes membres à la CAGV, aux montants suivants :

Communes	Montant en €
Cassignas	5 172
Castella	11 326
Dolmayrac	20 879
La Croix-Blanche	21 981
Laroque Timbaut	35 384
Monbalen	11 807
Pujols	49 362
Sainte-Colombe-de-Villeneuve	14 197
Saint-Robert	6 986
Total général	177 095

DIT que les crédits de recettes correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2016 de la CAGV au chapitre 73 «impôts et taxes» article 7321 « attributions de compensation »

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une notification à chacune des communes membres de la CAGV.

Délibération n° 55/2016

ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR LA FOURNITURE DE MATERIAUX DE VOIRIE ET MARCHES SUBSEQUENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui attribue l'accord-cadre aux sociétés suivantes :

- lot n° 1 : Fourniture de granulats calcaires
 - société BERGON DELTEIL SAS CARRIERES DE MONTCABRIER – 46700 MONTCABRIER
 - société ROUSSILLE CARRIERE MARIA – 46150 CRAYSSAC
 - société CARRIERES DU SUD-OUEST – 33608 PESSAC
- lot n° 2 : Fourniture de granulats alluvionnaires
 - société DRAGAGE DU PONT DE SAINT-LEGER – 47160 DAMAZAN
 - société ROUSSILLE – 47300 LE LEDAT
- lot n° 3 : Fourniture de granulats dioritiques
 - société CARRIERES DE THIVIERS – 24800 THIVIERS
 - société CARRIERES DU SUD-OUEST – 33608 PESSAC
- lot n° 4 : Fourniture d'émulsion de bitume
 - société COLAS SUD-OUEST – 47240 BON ENCONTRE
 - société LIANTS DU SUD-OUEST – 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
 - société EUROVIA LIANTS DU SUD-OUEST – 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES
- lot n° 5 : Fourniture de graves émulsion calcaire
 - société EUROVIA AQUITAINE – 47520 LE PASSAGE D'AGEN
 - société COLAS SUD-OUEST – 47240 BON ENCONTRE

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord cadre avec les sociétés retenues,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés passés sur le fondement de cet accord-cadre, dits marchés subséquents,

DIT que les dépenses afférentes à ces prestations seront imputées sur les crédits inscrits et à prévoir aux prochains budgets.

Délibération n° 56/2016

MODIFICATION DU REGLEMENT D'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC ELIOS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public Elios telles que présentées ci-dessus,

DIT que le règlement d'exploitation du réseau de transport public modifié sera notifié à Villeneuve Mobilités, par ordre de service, pour application et affichage conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Délibération n° 57/2016

AIRE DE GRANDS PASSAGES : ACQUISITION DU TERRAIN REFERENCE CADASTRALE DW 65 SITUE AU LIEU-DIT « VIREBEAU NORD » A VILLENEUVE-SUR-LOT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir auprès de la Société Foncière Immobilière et de Location (SOFILO) la portion nord de la parcelle située au lieu-dit « Virebeau Nord » à Villeneuve-sur-Lot, cadastrée DW 65 d'une contenance de 30 964 m², afin de permettre la réalisation d'une aire de grands passages des gens du voyage,

DIT que cette acquisition se fera au prix de 90 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à la première décision modificative (DM 1) de l'exercice 2016.

Affiché le 19 avril 2016

Pour Patrick CASSANY

**Le Vice-Président délégué
Jacques LATOUR**